



Luxembourg, le 29 novembre 2012

Monsieur François Biltgen
Ministre des Cultes
13, rue Erasme
Centre administratif Pierre Werner
L-2934 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la prise de position du Groupe parlementaire du CSV relative aux articles 21, 22, 106 et 119 de la Constitution actuelle, respectivement des pistes de réforme constitutionnelle.

Le CSV vous soumettra des propositions supplémentaires, notamment en relation avec la législation sur les fabriques d'églises et l'enseignement religieux, le mercredi 5 décembre 2012 à l'issue d'une réunion du Comité national qui se tiendra à cette date.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Michel Wolter
Président